Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le 25/06/2025
ID : 026-212601249-20250623-DEL_2025_035-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 juin 2025

Le vingt trois juin deux mille vingt cinq le conseil municipal de la commune d'Etoile-sur-Rhône, dûment convoqué en date du 16 juin 2025, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CHAZAL, Le Maire

PRESENTS (19) : Françoise CHAZAL, Yoann DURIF, Florence CHAREYRON, Yves PERNOT, Christophe LAVIGNE, Anne-Marie DUBOIS, Daniel IMBERT, Christiane PERALDE, Odile MOURIER, Christian SALENDRES, Pierric PAUL, Marie-Claire FAURE, Christian BERNARD, Françoise DELAMONTAGNE, Jean-Christophe CHASTANG, Valérie LECLERE, Christine JARGEAT, Anne KLEINHENY, Marcel DATIN.

Absents ayant donné pouvoir (4) : Nathalie DUCROS pouvoir à Françoise DELAMONTAGNE, Fabrice GIRAUDEAU pouvoir à Daniel IMBERT, Adrien CHAPIGNAC pouvoir à Christophe LAVIGNE, Isabelle LEO pouvoir à Florence CHAREYRON.

Absents (3): Emilien TERRAS, Cécile MVOGO, Sandrine POGGI.
Mme Anne-Marie DUBOIS est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 6 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 26

DEL-2025-035) DOMAINE DES CLEVOS - CESSION DE BIENS MOBILIERS PAR VALENCE ROMANS AGGLO A LA COMMUNE

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés collectivités locales,
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-6 et L5211-25-1

Vu la délibération N° DEL-2024-042 du 18 juin 2024 approuvant le retour des actifs et passifs de la Régie des Clévos, conformément à la délibération du conseil communautaire de Valence Romans Agglo en date du 28 juin 2023

Madame le maire expose :

A l'occasion du retour du Domaine des Clévos à la commune, un accord a été passé entre la commune et VALENCE ROMANS AGGLO pour la reprise de certains biens mobiliers présents sur le site, acquis par la Régie autonome des Clévos, dans le cadre d'une cession pour un montant correspondant à la valeur nette comptable desdits biens.

L'état de ces biens a donc été mis à jour, dont le détail est joint à la présente délibération, pour un montant total de 34 139.43 €

Après en avoir délibéré
Le conseil Municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER LA CESSION** des biens mobiliers du site des Clévos par VALENCE ROMANS AGGLO pour un montant total de 34 139.43 €
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun 38 022 GRENOBLE, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal susmentionné. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet ***www.telerecours.fr***.

ETOILE SUR RHONE
Le 23 juin 2025
Le Maire
Françoise CHAZAL

MAIRIE D'ETOILE-SUR-RHONE (DROME)